

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Absents excusés : NUNEZ Dominique a donné pouvoir à BECH Françoise, MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale a donné pouvoir à DELEZAY Olivier, CHARVIEUX Sandra a donné pouvoir à COFFRE Annick, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à GRATESSOLE Célyne.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Délibérations : 2025-48
Objet Réseau / ROC42 -
Convention avec le SIEL pour
l'implantation d'équipements
techniques sur un ouvrage
communal

Nomenclature Contrôle
de légalité 9.1

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique(s) sur un/des ouvrage(s) communal(aux).

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements sont précisées dans la convention d'implantation annexée à la présente,

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation financière de la commune.
Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe de l'implantation d'un équipement technique sur l'église,
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire,

- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces et documents afférents.

L'HORME, le 17/09/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE